

# Lettre d' INFORMATION

DE L'UCANSS

**LI 0606**

Paris, le vendredi 17 février 2017

**Émetteur** : DDARH / Formations – Stéphane Marchewka  
Téléphone : 01 45 38 81 99 - Télécopie : 01 45 38 81 74

**Objet** : Examens nationaux de Techniciens Juin 2017 - Recensement des candidats

Madame, Monsieur le Directeur,  
Madame, Monsieur le Médecin-conseil régional,

Les examens nationaux de Techniciens (Gestionnaire Conseil, Conseiller Offres de Services, Technicien Agence Comptable ) se dérouleront :

- écrits : **les 06 et 07 juin 2017**,
- oraux : **du 20 au 30 juin 2017**.

## Inscription à l'examen :

Le recensement des candidats s'effectuera **jusqu'au mercredi 15 mars 2017 inclus** (date limite d'inscription).

Les inscriptions sont à réaliser sur le site internet de l'Ucanss : [www.ucanss.fr/](http://www.ucanss.fr/) **Gestion des examens**.

Pour l'inscription des candidats à un examen sanctionné par un CQP, vous devez utiliser la session **CQP Gestionnaire Conseil juin 2017** ou **CQP Conseiller Offres de Services juin 2017**, et sélectionner l'option choisie.

Ces candidats doivent être obligatoirement déclarés à l'option Prem'ss.

Depuis janvier 2017, la déclaration des candidats au **CQP Contrôleur Allocataires, Contrôleur du Recouvrement et SAM MO** est réalisée dans le logiciel de Gestion des Examens. Pour le CQP SAM MO, il convient uniquement de créer le candidat, la déclaration est ensuite réalisée par l'Institut 4.10.

La déclaration aux examens **D'Fi Retraite** et **Technicien Agence Comptable** reste inchangée.

Dans le cas où vous ne présentez aucun candidat, vous devez cocher la case « néant » dans le logiciel des examens.

Je vous remercie de veiller à la fiabilité des informations relatives à vos candidats saisies dans le logiciel Gestion des Examens. Les attestations nationales de réussite et les CQP sont en effet édités à partir des éléments que vous enregistrez dans cette base (nom, prénom et date de naissance).

## Organisation des examens :

Les candidats sont répartis par **l'institut 4.10** dans les centres d'examen. Les candidats d'une même ville sont regroupés dans le même centre, même quand ils se présentent à des épreuves différentes.

Un centre d'examen ne pourra pas être ouvert pour moins de 4 candidats, sauf avec l'accord de l'Ucanss.

Cette organisation vise à limiter les déplacements des candidats tout en maîtrisant le nombre des centres.

Les désistements devront être portés à la connaissance de l'Institut et de l'Ucanss avant la date d'expédition des épreuves, soit le **26 mai 2017**, afin d'éviter les envois inutiles et les frais associés.

## **Personne en situation de handicap :**

Pour les candidats sollicitant un aménagement des conditions d'examen (accessibilité des locaux, aménagement des épreuves, temps supplémentaire, assistance d'un secrétaire), il est nécessaire de cocher la case « personne en situation de handicap » lors de la déclaration des candidats à l'examen.

Par ailleurs, vous trouverez en annexe le calendrier détaillé des épreuves par spécialité, et les modalités de facturation.

Une aide en ligne vous est proposée. Néanmoins, si vous rencontrez des difficultés de connexion ou d'utilisation, l'Ucanss se tient à votre disposition :

Email : examenstechniciens@ucanss.fr

La formation de vos personnels ne pourra être une réussite sans une forte implication et participation de votre part dans l'organisation des examens, la correction des copies et la tenue des épreuves orales.

Le jury de proclamation des résultats se tiendra le **11 juillet 2017** et les résultats seront accessibles à compter du **13 juillet 2017**.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin-conseil régional, l'expression de ma considération distinguée.



Directrice du Développement et de  
l'Accompagnement des Ressources  
Humaines

### **Document(s) annexe(s) :**

- Calendrier du déroulement des épreuves,